



Conseil de Communauté

Délibération n°572018

Jeudi 12 avril 2018 – 18h30

L'an deux mille dix-huit et le douze avril à 18 heures 30, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle La Rotonde – Espace Castel à Lunel, sous la présidence de monsieur Claude Arnaud, président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 44

Présents : MM. Francis PRATX, Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Laurent RICARD, Claude ARNAUD, Mme Annabelle DALLE, MM. Pierre SOUJOL, Richard PITAVAL, Mmes Marie FEVRIER, Nancy LEMAIRE, M. Stéphane ALIBERT, Mme Francine BLANC, M. Laurent GRASSET, Mme Ghyslaine ARNOUX, M. Philippe MATHAN, Mmes Danielle RAZIGADE, Julia PLANE, M. Claude CHABERT, Mme Isabelle BUFFET, MM. Philippe MOISSONNIER, Jean CHARPENTIER, Mme Sylvie FROIDURE, M. Norbert TINEL, Mme Bernadette VIGNON, M. Jérôme PIETRERA, Mme Cécile MACAIGNE, M. Jean-Paul ROGER, Mme Maryvonne SABATIER, M. Hervé DIEULEFES, Mme Joëlle RUIVO, M. Robert PISTILLI, Mmes Arlette LARMAN, Martine DUBAYLE CALBANO, Monique MASDURAUD, MM. Jean-Jacques ESTEBAN et Jérôme BOISSON.

Absents Représentés : M. Jean-Paul ROUSTAN représenté par Claude ARNAUD, Mme Frédérique DOMERGUE représentée par Pierre SOUJOL, M. Joël MOYSAN représenté par Marie FEVRIER, Mme Paulette GOUGEON représentée par Laurent GRASSET et M. Henry SARRAZIN représenté par Monique MASDURAUD.

Absents excusés : M. René HERMABESSIERE, Mme Sylvie THOMAS, MM. Laurent AJASSE et Jean-Luc BERGEON.

Secrétaire de séance : M. Pierre SOUJOL

Objet : Présentation de la feuille de route « Qualité de l'air » - Zone de Montpellier

Monsieur Jean Charpentier, vice-président délégué à l'environnement, rappelle qu'un premier plan de protection de l'atmosphère (PPA) sur l'aire urbaine de Montpellier a été élaboré en 2006, puis révisé en 2014. Le PPA révisé (2014-2019), actuellement en phase active de mise en œuvre, propose un bouquet de 16 actions portant sur différents secteurs d'activité (transport, industrie, urbanisme, résidentiel et tertiaire, communication et plan d'urgence) et couvre 115 communes, représentant plus de la moitié de la population du département de l'Hérault. Pour le Pays de Lunel, les communes concernées sont Boisseron, Campagne, Galargues, Garrigues, Saint-Christol, Saint-Sériès, Saturargues, Saussines et Vérargues.

Par décision du 12 juillet 2017, le Conseil d'État a enjoint au Gouvernement de mener des actions fortes pour l'amélioration de la qualité de l'air, afin d'enregistrer rapidement des progrès en matière de lutte contre la pollution atmosphérique. Issue d'une volonté commune et résultat d'une œuvre collective, une feuille de route opérationnelle et multi-partenaire a permis de répondre à cette demande pour la zone de Montpellier, concernée par des dépassements en dioxyde d'azote par rapport aux valeurs réglementaires. Elle renforce les efforts déjà entrepris dans le plan de protection de l'atmosphère, pour aller plus vite et plus loin dans l'amélioration de la qualité de l'air.

Cette feuille de route comprend 18 fiches actions pour lesquelles chaque partenaire, à son niveau, a su se mobiliser. Ces fiches concernent les points suivants :

- Renouvellement des flottes publiques par des véhicules propres,
- Développement des points de rechargement pour véhicules propres,
- « Objectif CO₂ » : inciter les entreprises à adhérer à la charte, la recommander à toutes les entreprises de transport de voyageurs,
- Réduction des vitesses sur les axes concernés par des dépassements de valeur limite en dioxyde d'azote NO₂,
- Développement des mobilités actives,

- Proposer des alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle,
- Planification de la mobilité,
- Inciter les intercommunalités couvertes par le PPA à obtenir chaque année la labellisation Ecomobilité,
- Améliorer l'accès à l'aéroport,
- Création d'espaces de coworking et développement du télétravail,
- Optimisation de la distribution des marchandises en ville,
- Favoriser l'approvisionnement alimentaire local et durable de la ville,
- Améliorer l'offre de transport ferroviaire pour les voyageurs et les marchandises,
- Renforcement des contrôles liés aux enjeux de qualité de l'air dans le programme d'inspections des ICPE,
- Actualisation du PCET en PCAET et élaboration du Schéma Directeur de l'Énergie,
- Diminuer les consommations d'énergie, encourager le développement des énergies renouvelables (ENR),
- Rénovation énergétique des bâtiments,
- Communication et sensibilisation.

Monsieur le Président demande au conseil de prendre acte de la présente feuille de route.

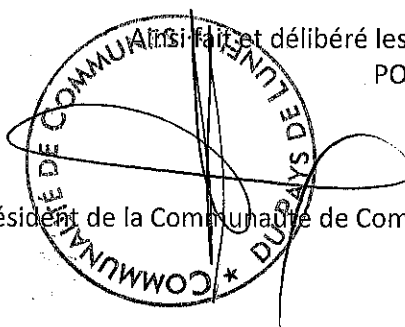
Oui l'exposé de **monsieur le vice-président** et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

PREND ACTE de la présentation de la feuille de route « qualité de l'air » pour la zone de Montpellier,

AUTORISE monsieur le président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le
Publication du

20/04/18



Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Claude ARNAUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Communauté de Communes du Pays de Lunel

152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex